

Suite à la vente d'une moto...

Par doudounit08, le 06/10/2008 à 19:25

Bonjour, je viens de vendre une moto de cross (qui ne possede pas de papiers car son utilisation est uniquement autorisée sur circuit) et l'acheteur de cette moto ne cesse de me telephoner car il a cassé le moteur une semaine apres l'avoir acquis.La personne en question voudrait que je paie la moitié des réparations (environ 500€).

Je ne peux pas me permettre de payer cette somme car j'ai vendu cette moto pour des raisons financieres.

Est ce que je risque d'être poursuivi en justice par cette personne?

Par coolpix, le 02/11/2008 à 15:49

il m'est arrivé la même chose suite a une moto de cross que j'ai vendue la semaine dernière et l'acheteur veut m'emmener en justice si je ne reprend pas la moto ou si je ne paie pas les réparations (il a du serré le moteur).

je voudrais savoir si votre acheteur a réellement fait appel a la justice et quelles sont les risques?

cela me tracace surtout que ma moto fonctionnait correctement

Par doudounit08, le 02/11/2008 à 16:01

Je n'ai pas de nouvelle de l'acheteur depuis la semaine derniere ou il m'avait appeler pour me dir qu'il portait pleinte pour vis caché.

Le probleme c'est que je ne suis pas mécanicien et que la moto m'a été reglé en espece donc

pas de preuve d'achat.Je vous tiendrez au courant de la suite de mon affaire.Pouvez-vous en faire de même? A bientot.	ı